PRÉFET
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des élections et de la réglementation Générale

ARRÊTÉ

Fixant le nombre de jurés d'assises pour l'année 2024

LE PRÉFET DE LA SOMME

VU le code de procédure pénale, notamment les articles 254 à 267 et l'article A36-13 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 21 décembre 2018 nommant Mme Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination du préfet de la Somme, Monsieur Étienne STOSKOPF ;

VU le décret n° 2022-1702 du 29 décembre 2022 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 portant délégation de signature à Madame Myriam GARCIA, secrétaire générale de la préfecture ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er : La liste annuelle du jury d'assises pour l'année 2024 comporte, dans le département de la Somme, 436 jurés, qui sont répartis par commune ou communes regroupées (1 juré pour 1 300 habitants), conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 : Pour établir la liste préparatoire de la liste annuelle dans chaque commune, le maire tire au sort publiquement, à partir des listes électorales, un nombre de jurés potentiels égal au triple de celui figurant dans l'annexe jointe.

Pour la constitution de cette liste, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

51, rue de la République
80020 AMIENS Cedex 9
pref-elections@somme.gouv.fr
03-22-97-82-60

Conformément aux dispositions de l'article 261 du code de procédure pénale, pour les communes regroupées d'un canton, le tirage au sort est effectué par le maire de la commune chef-lieu de canton et porte sur l'ensemble des listes électorales des communes concernées.

Article 3 : La ville d'AMIENS, siège de la cour d'assises de la Somme, établit une liste préparatoire complémentaire de quatre cent cinquante (450) noms de personnes ne résidant que dans la ville d'AMIENS et remplissant les mêmes conditions que pour la liste générale. Cette liste préparatoire a vocation à permettre de constituer une liste spéciale de cent cinquante (150) jurés suppléants.

Article 4 : La secrétaire générale de la Préfecture de la Somme et les maires du département de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Amiens, le 13 AVR. 2023

Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,

Myriam GARCIA

Annexe à l'arrêté préfectoral du 13 AVR. 2023 relatif à la répartition des 436 jurés par commune ou groupe de communes à raison d'un juré pour 1 300 habitants

COMMUNES	Maire procédant au tirage	Nombre de jurés
CANTONS D'ABBEVILLE: 48 communes		
ABBEVILLE	Maire d'ABBEVILLE	18
SAINT-VALERY-SUR-SOMME	Maire de SAINT-VALERY-SUR-SOMME	2
46 communes restantes regroupées	Maire d'ABBEVILLE	18
CANTON D'AILLY-SUR-NOYE: 52 communes		
AILLY-SUR-NOYE	Maire d'AILLY-SUR-NOYE	2
CONTY	Maire de CONTY	1
50 communes restantes regroupées	Maire d'AILLY-SUR-NOYE	13
CANTON D'AILLY-SUR-SOMME: 44 communes		
AILLY-SUR-SOMME	Maire d'AILLY-SUR-SOMME	2
AIRAINES	Maire d'AIRAINES	2
DREUIL-LES-AMIENS	Maire de DREUIL-LES-AMIENS	1
SAINT-SAUVEUR	Maire de SAINT-SAUVEUR	1
40 communes restantes regroupées	Maire d'AILLY-SUR-SOMME	12
CANTON D'ALBERT: 65 communes		
ALBERT	Maire d'ALBERT	8
64 communes restantes regroupées	Maire d'ALBERT	14
CANTONS D'AMIENS: 35 communes		
AMIENS	Maire d'AMIENS	103
BOVES	Maire de BOVES	3
CAMON	Maire de CAMON	3
DURY	Maire de DURY	1
LONGUEAU	Maire de LONGUEAU	4
PONT-DE-METZ	Maire de PONT-DE-METZ	2
RIVERY	Maire de RIVERY	3
SAINT-FUSCIEN	Maire de SAINT-FUSCIEN	1
SALEUX	Maire de SALEUX	2
SALOUEL	Maire de SALOUEL	3
VILLERS-BOCAGE	Maire de VILLERS-BOCAGE	1
VILLERS-BRETONNEUX	Maire de VILLERS-BRETONNEUX	4
23 communes restantes regroupées	Maire d'AMIENS	12

COMMUNES	Maire procédant au tirage	Nombre de jurés
CANTON DE CORBIE: 40 communes		
CORBIE	Maire de CORBIE	5
FOUILLOY	Maire de FOUILLOY	1
38 communes restantes regroupées	Maire de CORBIE	12
CANTON DE DOULLENS: 44 communes		
DOULLENS	Maire de DOULLENS	5
BEAUQUESNE	Maire de BEAUQUESNE	1
BEAUVAL	Maire de BEAUVAL	2
41 communes restantes regroupées	Maire de DOULLENS	8
CANTON DE FLIXECOURT: 24 communes		
FLIXECOURT	Maire de FLIXECOURT	2
FLESSELLES	Maire de FLESSELLES	2
SAINT-LEGER-LES-DOMART	Maire de SAINT-LEGER-LES-DOMART	1
SAINT-OUEN	Maire de SAINT-OUEN	1
VIGNACOURT	Maire de VIGNACOURT	2
19 communes restantes regroupées	Maire de FLIXECOURT	7
CANTON DE FRIVILLE-ESCARBOTIN: 24 communes		
FRIVILLE-ESCARBOTIN	Maire de FRIVILLE-ESCARBOTIN	3
AULT	Maire de AULT	1
CAYEUX-SUR-MER	Maire de CAYEUX-SUR-MER	2
FRESSENNEVILLE	Maire de FRESSENNEVILLE	2
MERS-LES-BAINS	Maire de MERS-LES-BAINS	2
19 communes restantes regroupées	Maire de FRIVILLE-ESCARBOTIN	10
CANTON DE GAMACHES: 36 communes		
GAMACHES	Maire de GAMACHES	2
FEUQUIERES-EN-VIMEU	Maire de FEUQUIERES-EN-VIMEU	2
LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS	Maire de LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS	1
33 communes restantes regroupées	Maire de GAMACHES	13
CANTON DE HAM: 63 communes		
HAM	Maire de HAM	3
CHAULNES	Maire de CHAULNES	2
EPPEVILLE	Maire d'EPPEVILLE	1
NESLE	Maire de NESLE	2
59 communes restantes regroupées	Maire de HAM	14

COMMUNES	Maire procédant au tirage	Nombre de jurés
CANTON DE MOREUIL: 41 communes		
MOREUIL	Maire de MOREUIL	3
HARBONNIERES	Maire de HARBONNIERES	1
ROSIERES-EN-SANTERRE	Maire de ROSIERES-EN-SANTERRE	2
38 communes restantes regroupées	Maire de MOREUIL	10
CANTON DE PERONNE: 60 communes		
PERONNE	Maire de PERONNE	6
DOINGT	Maire de DOINGT	1
ROISEL	Maire de ROISEL	1
57 communes restantes regroupées	Maire de PERONNE	13
CANTON DE POIX-DE-PICARDIE: 79 communes		
POIX-DE-PICARDIE	Maire de POIX-DE-PICARDIE	2
BEAUCAMPS-LE-VIEUX	Maire de BEAUCAMPS-LE-VIEUX	1
HORNOY-LE-BOURG	Maire de HORNOY-LE-BOURG	1
76 communes restantes regroupées	Maire de POIX-DE-PICARDIE	12
CANTON DE ROYE: 62 communes		
ROYE	Maire de ROYE	4
MONTDIDIER	Maire de MONTDIDIER	5
TROIS-RIVIERES	Maire de TROIS-RIVIERES	1
59 communes restantes regroupées	Maire de ROYE	9
CANTON DE RUE: 55 communes		
RUE	Maire de RUE	2
CRECY-EN-PONTHIEU	Maire de CRECY-EN-PONTHIEU	1
LE CROTOY	Maire de LE CROTOY	2
PONT-REMY	Maire de PONT-REMY	1
51 communes restantes regroupées	Maire de RUE	13

Fait à Amiens, le 13 AVR. 2023
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,

Myriam GARCIA